

à la Division des Affaires indiennes doit être attribué soit au département soit à la Commission du service civil. C'est à nous qu'il appartient de déterminer qui est responsable de la chose et de prendre les moyens pour que de tels délais et imbroglios ne se répètent plus. Voilà les raisons qui motivent mon avis de motion.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, monsieur Harkness. Il y a une question dont je voudrais parler en ce moment, c'est la maladie de notre bon ami « Scotty » Bryce qui a retardé l'organisation de notre Comité et nous a empêché de commencer nos délibérations. Je suis heureux de revoir « Scotty » parmi nous. Son nom est William H. Bryce, mais on aime l'appeler « Scotty ». Nous espérons qu'il se sentira assez bien pour s'acquitter de sa rude tâche. Le secrétaire me dit que son assiduité aux séances de notre Comité durant les deux dernières années a été parfaite, et nous ne voudrions pas voir gâter de si beaux états de service.

M. REID : Au sujet de l'avis de motion de M. Harkness, il me semble que le Comité devrait également s'enquérir d'une nomination qui a récemment été faite en Colombie-Britannique. Nous avons recommandé au gouvernement que la nomination à un poste supérieur devenu vacant dans une province soit accordée à quelqu'un de cette province, s'il s'en trouve d'admissible au poste en question. Or, il paraît que cela n'a pas été fait en Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT : Proposez-vous cela comme un avis de motion ?

M. REID : Oui. Je ferai en outre observer que nous avons été vertement critiqués au Sénat par un ancien ministre des Mines et Ressources. Lorsque notre rapport était devant les honorables messieurs, l'an dernier, il a dit... Je vais lire ses paroles.

Le PRÉSIDENT : S'agit-il d'un débat de cette année ?

M. REID : De l'an dernier, 1947. Et je cite : « De fait, la plupart des recommandations n'ont en ce moment pas plus de valeur, au point de vue des suites qui leur seront données, que le vent qui souffle au coin. » J'estime que, de la part d'un ancien ministre chargé des Affaires indiennes, c'est une assertion grave à faire pendant la discussion de nos recommandations au Parlement. Lorsqu'une telle personne s'exprime de la sorte, il est à se demander si nous ne perdons pas notre temps au Comité. Je suis sérieux. Il va de soi qu'étant député, je n'étais pas au Sénat lorsque cette assertion fut faite. Certains membres de notre Comité, y compris les sénateurs Fallis, Johnston et Taylor ont protesté contre de telles remarques. J'estime, cependant, que le Comité devrait en prendre note. Des paroles dures ont été prononcées à l'égard de nos recommandations. L'hon. sénateur veut-il dire que nous avons siégé deux ans ici pour rien ? C'était une déclaration fort osée de la part d'un ministre qui avait déjà eu charge des Affaires indiennes. Je m'élève personnellement contre de telles paroles, s'il n'y en a pas d'autres à le faire. Vraiment, j'aimerais qu'il vint ici nous dire pourquoi il a fait cette assertion et ce qui l'a porté à le faire. Nous ne sommes pas à la Chambre des communes en ce moment et par conséquent nous pouvons mentionner un sénateur par son nom au Comité, et c'est ce que je fais ; on devrait le faire venir et lui demander des explications. Je veux savoir. Je ne suis pas autorisé à me présenter devant le Sénat et je ne puis donc l'interroger personnellement. Mais à titre de membre du Comité je m'appuie sur mes droits de député pour soumettre cette question à notre séance d'aujourd'hui.